

Département de la  
CORREZE

Commune de  
SEILHAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres :

**En exercice : 18**

**Présents : 15**

**Votants : 18**

Délibération N° 054-2023

TARIFS SEJOUR SKI  
ALSH

L'an deux mil vingt-trois le quatorze du mois de décembre, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire.

**Date de convocation du Conseil** : le 08 décembre 2023

**Présents :**

MM CHAMBRAS, FOURCHES, GERAUDIE, LEYRIS, MANCI, MAZEAUD, RHODES, VILLETTE  
Mmes BOUDRIE, CERTAIN, CLEDIERE, MARLINGE, NOEL, POUGET, VILLATOUX

**Absents excusés :**

MMES CROUZETTE (procuration à M. GERAUDIE), VERDEYME (procuration à Mme NOEL)  
M. ORLIANGES (procuration à Mme POUGET)

**Secrétaire de Séance** : Mme VILLATOUX

M. Le maire indique au conseil municipal qu'un séjour au ski (à la Mongie – Pyrénées) est organisé en partenariat avec le centre de loisirs de Chanteix, du 26 février au 1<sup>er</sup> mars 2024. Ce séjour, destiné aux 9 ans et +, a pour vocation de faire découvrir un nouvel environnement et de nouvelles activités aux enfants. M. le maire indique qu'il convient de valider les tarifs facturés aux familles pour ce séjour, ces tarifs ayant été fixés avec le centre de loisirs de Chanteix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Décide de fixer comme suit les tarifs de ce séjour

Quotient Familial impôts	Prix/Enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant
0 - 702	330€	300€	270€
703-900	360 <sup>€</sup>	330€	300€
901-1100	390€	360€	330€
1101-1300	420€	390€	360€
1301 et +	450€	420 <sup>€</sup>	390€

Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.  
Le maire, Marc Géraudie.